



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 30 juin 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône

75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Membres de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations* ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

1- Bilan combiné



Comptes combinés FFC - 30/06/2024

Actif

Montants en €	Note n°	2023.06	2024.06
Immobilisations incorporelles	6.1.3	29 818	130 131
Immobilisations corporelles	6.1.4	268 382	581 443
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		5 993 667	6 745 283
Immobilisations financières	6.1.5	1 908 005	1 711 121
Total actif immobilisé		8 199 874	9 167 978
Stocks et en cours	6.2.1	-	999
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6.2.2	22 666	52 440
Créances reçues par legs ou donations	6.2.2	6 463 782	3 804 731
Autres créances	6.2.2	156 002	338 715
Valeurs mobilières de placement	6.2.4	19 314 751	14 187 924
Instruments de trésorerie		-	-
Disponibilités	6.2.5	11 998 758	17 026 293
Charges constatées d'avance	6.2.7	108 723	180 763
Total actif circulant		38 064 654	35 591 867
Total Actif		46 264 558	44 759 847



Passif

Montants en €	Note n°	2023.06	2024.06
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	6.4.1	7 482 387	7 482 387
Fonds propres statutaires avec droit de reprise		-	-
Réserves	6.4.2	5 105 737	6 299 209
Report à nouveau		11 776 302	12 291 131
Résultat de l'exercice		1 665 535	(1 042 158)
Subventions d'investissement		347	7 000
Fonds propres part du groupe		26 030 311	25 037 570
Fonds dédiés et reportés	6.5	11 933 442	10 509 703
Provisions pour risques et charges	6.6	507 952	672 087
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		13 921	32 675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 195 571	2 241 678
Dettes des legs ou donations		647 671	373 900
Dettes fiscales et sociales		551 321	562 142
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 636	1 872
Autres dettes		5 380 580	5 323 035
Produits constatés d'avance		150	5 181
Total des dettes	6.7	7 792 852	8 540 485
Total Passif		46 264 558	44 759 847

2- Compte de résultat combiné



Comptes combinés FFC - 30/06/2024

Compte de résultat

Montants en €	Note n°	2023.06	2024.06
<i>Cotisations</i>		1 570 085	1 887 710
<i>Ventes de biens</i>		953	-
<i>Ventes de prestations de services</i>		158 875	214 698
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		300 441	317 426
<i>Dons manuels</i>		6 631 164	6 229 928
<i>Mécénats</i>		49 506	10 366
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		7 340 103	7 482 716
<i>Contributions financières</i>		63 745	4 826
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		28 295	21 799
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>		181 188	11 281
<i>Autres produits</i>		30 365	83 853
Produits d'exploitation	7.1	16 354 726	16 264 607
Total des produits d'exploitation		16 354 726	16 264 607
<i>Achats consommés MP et marchandises</i>		192 512	15 977
<i>Charges externes</i>		9 411 271	11 415 545
<i>Aides financières</i>		2 857 159	3 214 706
<i>Charges de personnel</i>		2 651 922	2 849 560
<i>Impôts et taxes</i>		139 452	213 291
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	6.1.2	78 004	117 847
<i>Reports en fonds dédiés</i>		2 255	56 154
<i>Autres charges d'exploitation</i>		147 699	104 890
Total charges d'exploitation		15 480 277	17 987 974
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		874 448	(1 723 367)
<i>Dotations et reprises sur écarts d'acquisition</i>		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		874 448	(1 723 367)
<i>Produits financiers</i>		204 866	493 382
<i>Charges financières</i>		-	-
Résultat financier		204 866	493 382
<i>Charges et produits exceptionnels</i>	7.3.2	601 293	257 031
<i>Impôt sur les résultats</i>		15 072	69 206
Résultat net des entités intégrées		1 665 535	(1 042 158)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 665 535	(1 042 158)
<i>Intérêts minoritaires</i>		-	-
Résultat net (part du groupe)		1 665 535	(1 042 158)

Montants en €	Note n°	2023.06	2024.06
Dons en nature			
Prestations en nature		118 400	204 573
Bénévolat		3 764 083	4 528 650
Contributions volontaires en nature		3 882 483	4 733 224
Mises à dispositions gratuites de biens		116 799	201 549
Prestations en nature		1 601	3 024
Personnel bénévole		3 764 083	4 528 650
Charges des contributions volontaires en nature		3 882 483	4 733 224

3- Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie	
en €	30/06/2024
Résultat net	(1 042 159)
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	380 004
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	(347)
VNC	2 401
Plus values de cession	-
CAF	(660 101)
Variation des créances clients, comptes usagers	(29 774)
Variation des créances reçues par legs et donations	-
Variation des stocks	-
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	1 046 107
Variation des autres comptes	(175 711)
Autres créances	
Autres dettes	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	180 521
Acquisitions immobilisations incorp & corp	(540 605)
Variations des immobilisations financières brutes	196 884
Variations des comptes de liaison	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	-
Produits de cession	
Variation périmètre de combinaison	38 154
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	(305 567)
Apport - retrait en fonds propres	
Variation des comptes de liaisons	
Variation des Subventions	7 000
Variation des emprunts	-
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	7 000
Variation de trésorerie	(118 045)
Trésorerie à l'ouverture	31 299 588
Flux net de trésorerie généré par l'activité	180 521
Apport - retrait en fonds propres	(305 567)
Variation de trésorerie	7 000
Trésorerie nette à la clôture	31 181 543

4- Variation des fonds propres combinés

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Provision de l'exercice	Abattements de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2023	Variations	Variations	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
Fonds propres sans droit de reprise	7 482 387	-	-	-	-	7 482 387
Fonds propres statutaires	2 993 515	-	-	-	-	2 993 515
Fonds propres complémentaires	4 488 872	-	-	-	-	4 488 872
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-	-	-	-
Réserves	5 105 737	-	1 193 473	-	-	6 299 209
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-	-
Réserves pour projet de fertilité	-	-	-	-	-	-
Autres	5 105 737	-	1 193 473	-	-	6 299 209
Report à nouveau	11 776 302	46 214	468 614	-	-	12 291 131
Excédent ou Déficit de l'exercice	1 665 535	3 448	1 662 087	-	1 042 168	1 042 158
Situation nette	26 029 664	42 765	-	-	1 042 168	26 030 670
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	347	-	-	6 653	-	7 000
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total	26 030 311	42 765	-	6 653	1 042 168	26 037 670

5- Annexe



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Telephone: +33 (0)1 55 68 86 66
Telefax: +33 (0)1 55 68 86 60
Internet: www.kpmg.fr

Fédération Française de Cardiologie Comptes Combinés

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024
Montants exprimés en EUR

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Ce rapport contient 39 pages

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changements de méthode comptable	8
5.1.2	Corrections d'erreurs	8
5.2	Dérogations	8
5.3	Principales méthodes comptables	8
5.3.1	Présentation des comptes	8
5.3.2	Méthode générale	8
5.4	Périmètre de combinaison	9
5.4.1	Méthode générale	9
5.4.2	Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné	10
5.4.3	Variation du périmètre de combinaison	13
6	Informations relatives aux postes du bilan	14
6.1	Actif immobilisé	14
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	14
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	15
6.1.3	Immobilisations incorporelles	15
6.1.4	Immobilisations corporelles	15
6.1.5	Immobilisations financières	16
6.1.6	Dépréciations de l'actif immobilisé	17
6.1.7	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17
6.2	Actif circulant	17
6.2.1	Etat des créances	17
6.2.2	Produits à recevoir	18

6.2.3	Valeurs mobilières de placement	18
6.2.4	Disponibilités	19
6.2.5	Tableau de flux de trésorerie	20
6.2.6	Charges constatées d'avance	21
6.3	Tableau des dépréciations de l'actif circulant	21
6.4	Fonds propres	21
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	21
6.4.2	Réserves pour projet de l'entité	22
6.5	Fonds reportés et dédiés	22
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	22
6.5.2	Fonds dédiés	22
6.6	Provision pour risques et charges	23
6.7	Dettes	24
6.7.1	Etat des dettes	24
6.7.2	Charges à payer	24
6.7.3	Produits constatés d'avance	25
7	Informations relatives au Compte de résultat	26
7.1	Produits du compte de résultat	26
7.2	Legs, donations, assurance vie	26
7.3	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	27
7.3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	27
7.3.2	Résultat exceptionnel	27
7.4	Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature	28
7.4.1	Contributions volontaires en nature	28
8	Informations relatives à la fiscalité	29
8.1	Informations relatives au régime fiscal	29
9	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	30
9.1	Informations relatives aux dirigeants	30
10	Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger	31
11	Informations relatives à l'effectif	32



12	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	33
12.1	Engagements financiers donnés	33
12.2	Engagements financiers reçus	33
12.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	33
13	Notes sur le CROD et CER	34
13.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	34
13.1.1	Définition	34
13.1.2	Produits par origine	36
13.1.3	Charges par destination	36
13.1.4	Principes d'affectation des charges	36
13.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	37



1 **Objet social**

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) est une association, fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977. Sa mission repose sur une vocation collective visant à faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle regroupe les associations régies par la loi de 1901 qui partagent ses objectifs, à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir ;
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent ;
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine ;
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques.



3 Description des moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 259 Clubs Cœur et Santé.

Les moyens d'actions de l'Association sont notamment :

- Les publications, cours, conférences, prix, bourses, expositions, etc.
- L'information par tous médias effectués avec le concours des organes de presse, de radio et de télévision.
- La création et le développement des Clubs Cœur et Santé destinés à démultiplier les activités de l'Association.

L'essentiel des ressources de l'Association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler postérieurs à la clôture.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changements de méthode comptable

La première application du règlement ANC 2022-04 au 1^{er} janvier 2023 dont la conséquence est la présentation du nouvel état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels, constitue un changement de méthode comptable.

5.1.2 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

L'entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

5.4 **Périmètre de combinaison**

5.4.1 *Méthode générale*

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par :

- Des dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
- Un financement de la part de la FFC vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle ;
- La gestion des legs des Associations de Cardiologie par la FFC ;
- La prise en charge par la FFC d'un certain nombre de coûts de fonctionnement : assurance des locaux et des événements, frais d'expertise comptable et de gestion de la paie.

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :

- Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
- Des contributions accordées par la FFC aux AC ;
- La gestion des libéralités destinées aux associations de cardiologie par la FFC ;
- Des mises à disposition de personnel ;
- Des fonds dédiés relatifs aux contributions versées par le siège aux associations.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CROD et du CER combinés.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

Les heures des bénévoles dans les associations de Cardiologie sont valorisées au SMIC horaire chargés. Un coefficient multiplicateur est appliqué en fonction du niveau Expertise du Bénévole.

- Exécution : Petit Secrétariat : Coefficient 1
- Encadrement : Responsable Club : Coefficient 2
- Expert (hors cardiologue et médecin) : Coefficient 6
- Expert Haut Niveau : Cardiologue, Médecin et Professeur : Coefficient 13

Les heures de bénévolat font l'objet d'un recensement au niveau de chacun des clubs de la fédération. Ce recensement fait l'objet d'une déclaration sur une base de données mise à disposition des membres du comité de gestion des clubs et de l'équipe encadrante au niveau de l'AC. Ces déclarations font l'objet d'une validation au niveau de l'association régionale puis au niveau du siège par le responsable mobilisation des régions.

5.4.2 *Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné*

- L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est au 42 chemin des châtaigniers, 74350 CERNEX, représentée par le Professeur Pascal DEFAYE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est au 3 rue du Kilbs, 67530 BOERSCH, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est au CHU - Service de Cardiologie, 4 rue Larrey, 49933 ANGERS Cedex 9, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie ANTILLES dont le siège social est au Centre Hospitalier, - Av Gaston Feuillard, 97100 BASSE TERRE, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à l'Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, 33604 PESSAC Cedex, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président.

- L'Association de Cardiologie d'Auvergne, dont le siège social est au CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, 63003 CLERMONT FERRAND cedex 1, représentée par le Docteur Guillaume CLERFOND, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Basse Normandie, dont le siège social est au 18 rue de la Hougue, 50760 GATTEVILLE LE PHARE, représentée par le Docteur BELIN Annette, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Bourgogne, dont le siège social est à l'Institut Recherche Cardio Vasculaire, 1 Bd Jeanne d'Arc BP 77908, 21079 DIJON CEDEX, représentée par le Professeur Yves COTTIN, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Bretagne, dont le siège social est au CHU Hôpital de Pontchaillou, CCP - Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, 35000 RENNES, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Bretagne Occidentale, dont le siège social est à l'Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, 29609 BREST Cedex, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du Centre-Val de Loire, dont le siège social est au 89 rue Groison, 37100 TOURS, représentée par le Professeur Denis ANGOULVANT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Champagne-Ardenne, dont le siège social est au CHU Robert Debré Cardiologie, Avenue du Général Koenig, 51092 REIMS Cedex, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie Cote-d'Azur, dont le siège social est au 1091 av de l'attre de Tassigny, 83130 LA GARDE, représentée par le Docteur Lamia KESRI TARTIERE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Franche-Comté, dont le siège social est au 5 rue des Prés, 70400 GRANGES LE BOURG, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de Guyane, dont le siège social est au 48 boulevard Jubelin, 97300 CAYENNE, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président.

- L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est au 111 rue herbeuse, 76230 BOIS GUILLAUME BIHOREL, représentée par le Docteur Mélina PAPILLON, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est au 167 rue Ledru Roin, 75011 PARIS 11, représentée par le Docteur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est au Local Associatif Simone de Beauvoir, 39 rue François d'Orbay, 34080 MONTPELLIER, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est au CHU Dupuytren, Service de Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, 87000 LIMOGES, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à l'Institut Louis Mathieu, 4 rue du Morvan, 54511 VANDOEUVRE LES NANCY, représentée par le Professeur Nicolas SADOUL, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est au Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, 31059 TOULOUSE Cedex 9, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est au CHRU - Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 LILLE CEDEX, représentée par Professeur Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est au 1 avenue de l'angevinière, 44800 ST HERBLAIN, représentée par le Docteur Anne Laure LAPRERIE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est au 933 route nationale le plessiel, 80132 DRUCAT, représentée par le Docteur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est au 72 rue de marieville, 86000 POITIERS, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président.



- L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est au Service de cardiologie PR Deharo Etage 9, 264 rue St pierre, 13005 MARSEILLE, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est au 5 place Edgar Quinet, 69006 LYON, représentée par le Professeur Bernard PIERRE, agissant en qualité de Président.

5.4.3 *Variation du périmètre de combinaison*

L'Association de Cardiologie ANTILLES a réintégré le périmètre de combinaison pour l'exercice 2023-2024.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	30/06/2023	Variations de l'exercice			30/06/2024
		Augmentations	Diminutions	Variations	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice			De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205 683	-	185 278	-	20 405
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	28 526	100 943	-	-	129 469
Total Immobilisations incorporelles	234 209	100 943	185 278	-	149 874
Terrains	17 989	-	-	-	17 989
Constructions	184 995	-	-	-	184 994
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	1 358 455	196 002	13 240	-	1 541 217
Installations agencements	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	10 393	255 828	-	-	266 222
Avances et acomptes	-	4 346	-	-	4 346
Total Immobilisations corporelles	1 671 833	456 176	13 240	-	2 014 770
Biens reçus par legs ou donations	6 086 698	2 603 827	1 647 852	-	6 942 673
Participations et créances rattachés	1 900 402	83 247	282 282	- 280	1 701 088
Autres titres immobilisés	223	15	-	-	238
Prêts	7 379	2 415	-	-	9 794
Total Immobilisations financières	1 908 006	85 677	282 282	- 280	1 711 121
Total	9 800 747	3 146 623	2 128 652	- 280	10 818 439

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2023	Variations de l'exercice			30/06/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	204 391	630	185 278	-	19 742
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	204 391	630	185 278	-	19 742
Constructions	98 408	8 470	-	-	106 878
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	1 205 042	85 366	10 838	36 481	1 316 054
Total Immobilisations corporelles	1 303 450	93 836	10 838	36 481	1 422 930
Total	1 507 842	94 466	196 116	36 481	1 442 672

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	1 à 8 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 à 50 ans
Agencements des constructions	L	10 à 20 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 à 10 ans
Agencements - Installations	L	3 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 à 5 ans
Matériel de bureau	L	3 à 8 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

L'association détient une participation de 500 € correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Cœur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1 589 284 € au 30 juin 2024.

Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 81 635 € pour cet exercice.

Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été valorisé en août 2023 à 9 390 000 €.

Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Cœur.

6.1.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2023	Variations de l'exercice		30/06/2024
		+	-	
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-			-
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Constructions	-			-
Installations agencements	-	10 394		10 394
Autres immobilisations corporelles	-			-
Total Immobilisations corporelles	-	10 394	-	10 394
Biens reçus par legs ou donations	93 031	110 288	5 929	197 390
Total	93 031	120 682	5 929	207 784

6.1.7 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 711 120	-	1 711 120
Créances rattachées à des participations	1 701 088		1 701 088
Prêts	-		-
Autres	10 032		10 032
Créances de l'actif circulant	4 196 593	4 196 593	-
Créances Clients et Comptes rattachés	52 440	52 440	-
Créances reçues par legs ou donations	3 804 731	3 804 731	-
Autres	339 422	339 422	-
Charges constatées d'avance	180 763	180 763	-
Total	6 088 476	4 377 356	1 711 120

6.2.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	144 043
Clients	-
Factures à établir	-
Autres produits	179 779
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	3 962
Etat	7 027
Autres produits à recevoir	168 790
Total	323 823

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan sont des valeurs brutes constituées par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan ne sont enregistrées dans le compte de résultat que lors de la cession des placements.



Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

Rubriques	Valeurs mobilières de placement
Parts sociales	1 726 558
Vendome FCP	227 312
Livret Associatis	5 104 873
SOCGEN DAT	2 000 000
CAT	5 107 870
Intérêts courus sur VMP	21 312
Total	14 187 924

6.2.4 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 17 026 K€ et sont composées de comptes courants et de caisses.

6.2.5 Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie	
en €	30/06/2024
Résultat net	(1 042 159)
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	380 004
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	(347)
VNC	2 401
Plus values de cession	-
CAF	(660 101)
Variation des créances clients, comptes usagers	(29 774)
Variation des créances reçues par legs et donations	-
Variation des stocks	-
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	1 046 107
Variation des autres comptes	(175 711)
Autres créances	
Autres dettes	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	180 521
Acquisitions immobilisations incorp & corp	(540 605)
Variations des immobilisations financières brutes	196 884
Variations des comptes de liaison	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	-
Produits de cession	
Variation périmètre de combinaison	38 154
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	(305 567)
Apport - retrait en fonds propres	
Variation des comptes de liaisons	
Variation des Subventions	7 000
Variation des emprunts	-
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	7 000
Variation de trésorerie	(118 045)
Trésorerie à l'ouverture	31 299 588
Flux net de trésorerie généré par l'activité	180 521
Apport - retrait en fonds propres	(305 567)
Variation de trésorerie	7 000
Trésorerie nette à la clôture	31 181 543

6.2.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 181 K€ au 30/06/2024 et sont relatives à l'exploitation.

6.3 Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Situations et mouvements	30/06/2023	+	-	30/06/2024
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Stocks et en cours	-			-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-			-
Créances reçues pas legs ou donations	6 200		6 200	-
Autres	706			706
Total	6 906	-	6 200	706

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des fonds propres

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Périmètre de combinaison	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	7 482 387	-	-	-	-	7 482 387
Fonds propres statutaires	2 993 515					2 993 515
Fonds propres complémentaires	4 488 872					4 488 872
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-					-
Fonds propres complémentaires	-					-
Réserves	5 105 737	-	1 193 473	-	-	6 299 209
Réserves statutaires ou contractuelles	-					-
Réserves pour projet de l'entité	-					-
Autres	5 105 737		1 193 473			6 299 209
Report à nouveau	11 776 302	46 214	468 614	-	-	12 291 131
Excédent ou Déficit de l'exercice	1 665 535	3 448	1 662 087	-	1 042 158	1 042 158
Situation nette	26 029 964	42 765	-	-	1 042 158	25 030 570
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	347			6 653		7 000
Provisions réglementées	-					-
Total	26 030 311	42 765	-	6 653	1 042 158	25 037 570

L'intégration de l'Association de Cardiologie des Antilles a entraîné un impact sur la ligne de Report à Nouveau de + 21 K€ au 1^{er} juillet 2023, et de 2,4 K€ sur la ligne résultat.

L'intégration dans les comptes combinés de l'indemnité de départ à la retraite a eu un impact sur la ligne de Report à Nouveau de +8 K€ au 30 juin 2024.

Le retraitement des fonds dédiés relatifs aux contributions financières versées par la FFC aux Associations régionales a eu un impact sur la ligne de Report à Nouveau de +15 K€ au 1^{er} juillet 2023.

Les écritures de combinaison de l'exercice N-1 ont entraîné un impact de -5,8 K€ sur la ligne excédent ou déficit de l'exercice.

6.4.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Réserve provisoire PA 23-27	3 042 995			3 042 995
Réserve pour PA recherche	320 000	168 000		488 000
GQS - équipements des AC	39 218	872		40 090
Réserve - Camp Promo PDC	-	160 000		160 000
Soutien reprise région	196 144			196 144
Réserve transition PA coeur de femmes	106 998	43 000		149 998
Réserve Gestes qui Sauvent	-	90 000		90 000
Campagne notoriété	-			-
Production de podcast	-			-
Parcours du Coeur	-			-
Contenus digitaux	60 000			60 000
Documents instit hors prév	100 000			100 000
Documents de prévention	94 100	15 900		110 000
Réserves pour campagne communication	-	715 700		715 700
Réserves	1 146 282			1 146 282
Total	5 105 737	1 193 472	-	6 299 209

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

Fonds reportés	Montant global A l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Report	Utilisation : Diminution	Montant global A la clôture de l'exercice
Legs et donations	11 249 662	-	1 468 611	9 781 051
TOTAL	11 249 662	-	1 468 611	9 781 051

6.5.2 Fonds dédiés

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés sur sub d'exploitation	3 570	-	-	3 570
Ministère des solidarités et de la santé - Prévention arrêt cardiaque 2021-2022	270			270
AC AUVERGNE - Subvention	3 300			3 300
Fonds dédiés sur contributions financières	-			-
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	680 209	56 154	11 281	725 083
Leg Foudon	27 587			27 587
Baffie	475 864			475 864
Cardiomyopathie	7 264			7 264
Legs Elipot	-	13 705		13 705
Legs Ravel	-	42 449		42 449
AC BOURGOGNE	79 863			79 863
AC ILE DE France	87 382		11 281	76 101
AC NORD PAS DE CALAIS	2 250			2 250
TOTAL	683 779	56 154	11 281	728 653

Les Fonds dédiés, conformément au paragraphe 6.4.1, ont été neutralisés au 1er juillet 2023.

6.6 Provison pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour litiges	456 049	10 380	4 400	462 029
Provisions pour charges sur legs	9 033	164 130	250	172 913
Provision Indemnités de Départ à la Retraite	42 870		5 725	37 145
Total	507 952	174 510	10 375	672 087

L'indemnité de départ à la retraite, conformément au paragraphe 6.4.1, a été neutralisée au 1er juillet 2023.

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	32 675	32 675		
- à plus de 1 an à l'origine		-		
Emprunts et dettes financières divers		-		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 241 678	2 241 678		
Dettes des legs ou donations	373 900	373 900		
Dettes fiscales et sociales	562 142	562 142		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 872	1 872		
Autres dettes	5 323 035	5 323 035		
Produits constatés d'avance	5 181	5 181		
Total	8 540 485	8 540 485	-	-

6.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Intérêts courus à payer	2 183
Fournisseurs	747 924
Factures non parvenues	747 924
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	165 640
Congés provisionnés	108 333
Charges sociales sur congés payés	57 307
Autres dettes fiscales et sociales	37 884
Personnel	37 804
Organismes sociaux	-
Etat	80
Autres dettes	-
Total	953 631



6.7.3 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5 K€ au 30/06/2024 et sont relatifs à l'exploitation.

7 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	30/06/2024	30/06/2023
Cotisations	1 887 710	1 570 085
Ventes de biens	-	953
Ventes de prestation de service	214 698	158 875
Concours publics et subventions d'exploitation	317 426	300 441
Dons manuels	6 229 928	6 631 164
Mécénat	10 366	49 506
Legs, donations et assurance-vie	7 482 716	7 340 103
Contributions financières	4 826	63 745
Reprises sur amort. Dépr. prov. et transferts de charges	21 799	28 295
Utilisations des fonds dédiés	11 281	181 188
Autres produits	83 853	30 365
Total	16 264 607	16 354 726

7.2 Legs, donations, assurance vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 7 482 K€ est constitué de la somme des comptes suivants :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 909 925
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	4 510 964
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 492 728
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 379
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 468 612
Total	9 394 607

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres.

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 647 853
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	264 038
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Total	1 911 891
SOLDE DE LA RUBRIQUE	7 482 716

7.3 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

7.3.1 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	45 005
Honoraires totaux	45 005

7.3.2 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel des comptes combinés s'élève à 257 K€, et est expliqué principalement par des renoncements aux bourses antérieures à hauteur de 265 K€.

7.4 *Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature*

7.4.1 *Contributions volontaires en nature*

Prestations bénévoles en nature	30/06/2024	30/06/2023
Ressources		
Bénévolat	4 528 650	3 764 083
Prestations en nature	204 573	118 400
Dons en nature	-	-
Total	4 733 223	3 882 484
Emplois		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	201 549	116 799
Prestations	3 023	1 601
Personnel bénévole	4 528 650	3 764 083
Total	4 733 222	3 882 483

Les heures des bénévoles dans les associations de Cardiologie sont valorisées au SMIC horaire chargés. Un coefficient multiplicateur est appliqué en fonction du niveau Expertise du Bénévole.

- Exécution : Petit Secrétariat : Coefficient 1
- Encadrement : Responsable Club : Coefficient 2
- Expert (hors cardiologue et médecin) : Coefficient 6
- Expert Haut Niveau : Cardiologue, Médecin et Professeur : Coefficient 13

La valorisation des heures des bénévoles s'élève à 4 528 K€ au 30/06/2024.

Les mises à disposition gratuites de bien représentent 204 K€.

La valorisation des locaux est fournie par le prestataire mettant à disposition les salles.

Néanmoins, ces valorisations ne sont pas exhaustives. En effet certaines associations ne nous ont pas transmis la valorisation ou ont rencontré des difficultés pour recenser et valoriser ces contributions volontaires en nature.

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

La FFC et les Associations sont assujetties à l'impôt sur leurs revenus fonciers et leurs revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2023-2024 s'élève à 69 K€ et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts compte courant SCI	81 635	24%	19 593
Intérêts parts sociales	34 810	15%	5 223
Intérêts comptes et dépôts à terme	326 875	10%	32 689
Intérêts CSL Associatis	25 397	24%	6 096
Intérêts sur Livrets	23 353	24%	5 605
Total	492 071		69 206



9 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

9.1 Informations relatives aux dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

10 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	04/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Paypal	50
Total - Allemagne						50
Belgique	01/08/2023	Personne Physique	Don	Direct	Paypal	10
Belgique	17/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	30
Belgique	11/07/2023	Personne Physique	Libéralités	Direct	Virement	1 500 000
Belgique	27/12/2023	Personne Physique	Libéralités	Direct	Virement	363 476
Total - Belgique						1 863 516
Canada	30/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Chèque	50
Total - Canada						50
Chypre	15/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Chypre	22/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Chèque	200
Chypre	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Chypre	15/03/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Chypre	15/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Total - Chypre						380
Espagne	15/07/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/08/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	19/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	170
Espagne	15/10/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	90
Espagne	15/01/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/02/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/03/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/04/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/05/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Total - Espagne						380
Etats Unis	10/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	300
Etats Unis	12/05/2024	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	15
Total - Etats-Unis						315
Gabon	28/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Paypal	25
Total - Gabon						25
Italie	31/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	30
Total - Italie						30
Luxembourg	25/03/2024	Personne morale	Don	Direct	Virement	100
Total - Luxembourg						100
Monaco	17/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Chèque	100
Total - Monaco						100
Pologne	28/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	100
Pologne	16/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	100
Total - Pologne						200
Suisse	15/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Suisse	26/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	200
Suisse	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Suisse	15/03/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Suisse	15/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Total - Suisse						320
Total des ressources provenant de l'étranger						1 865 466



11 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Catégories	Personnel salarié
Cadres	9
Employés et techniciens	186
Total	195

12 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

12.1 Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Montant en €
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pensions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	-
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Autres engagements donnés	
<i>Bourses attribuées Ex 2016-2017</i>	51 351
<i>Bourses attribuées Ex 2017-2018</i>	199 573
<i>Bourses attribuées Ex 2018-2019</i>	172 062
<i>Bourses attribuées Ex 2019-2020</i>	93 404
<i>Bourses attribuées Ex 2020-2021</i>	391 412
<i>Bourses attribuées Ex 2021-2022</i>	918 400
<i>Bourses attribuées Ex 2022-2023</i>	1 055 000
<i>Bourses attribuées Ex 2023-2024</i>	2 267 000
Total	5 148 202

12.2 Engagements financiers reçus

Engagements reçus	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
<i>Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA</i>	2 830 619
<i>Assurance vie</i>	
Legs nets à réaliser	
Total	2 830 619

12.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel s'élève à 37 K€. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux de charges patronales de 58% ;
- Un taux d'actualisation financière de 3,64 % ;
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 65 ans.

13 Notes sur le CROD et CER

13.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

13.1.1 Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	14 443 462	14 443 462	14 853 370	14 853 370
Cotisations sans contrepartie	960	960	2 369	2 369
Dons, Legs et Mécénat	0	0	0	0
Dons manuels	6 229 929	6 229 929	6 631 165	6 631 165
Mécénat	10 366	10 366	49 507	49 507
Legs, Donations et assurances vies	7 482 716	7 482 716	7 340 103	7 340 103
Autres produits liés à la générosité du public	719 491	719 491	830 226	830 226
2. Produits non liés à la générosité du public	2 240 927	0	1 850 989	0
Cotisations avec contrepartie	1 886 751	0	1 567 716	0
Parrainage d'entreprise	0	0	0	0
Contributions financières sans contre partie	4 826	0	63 746	0
Autres produits non liés à la générosité du public	349 350	0	219 527	0
3. Subventions et autres concours publics	317 774	0	300 442	0
4. Reprises sur provisions et dépréciations	10 125	0	8 934	250
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	11 281	11 281	181 189	113 616
TOTAL	17 023 569	14 454 743	17 194 924	14 967 235
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	12 232 735	10 380 143	10 444 271	9 047 876
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	9 026 225	7 186 329	7 587 112	6 208 230
Versement à d'autres organismes	3 206 509	3 193 814	2 857 159	2 839 646
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
Versement à d'autres organismes	0	0	0	0
2. Frais de recherche de fonds	2 982 176	2 982 176	2 765 185	2 764 826
Frais d'appel à la générosité du public	2 574 463	2 574 463	2 765 185	2 764 826
Frais de gestion des legs	407 713	407 713	0	0
Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3. Frais de Fonctionnement	2 693 960	2 195 510	2 301 648	1 949 390
4. Dotation aux provisions et dépréciations	31 496	10 380	957	250
5. Impôts sur les bénéfices	69 206	63 597	15 073	11 937
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	56 154	56 154	2 255	2 255
TOTAL	18 065 727	15 687 961	15 529 388	13 776 535
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 042 158	-1 233 218	1 665 536	1 190 700

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	4 314 003	4 314 003	3 764 083	3 764 083
Prestations en nature	204 574	204 574	118 401	118 401
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	4 518 577	4 518 577	3 882 484	3 882 484
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	4 515 554	4 515 554	3 857 624	3 857 624
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			6 644	6 644
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	3 023	3 023	18 216	18 216
TOTAL	4 518 577	4 518 577	3 882 484	3 882 484
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	-	-

13.1.2 *Produits par origine*

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

13.1.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les produits financiers autres que ceux provenant de la créance rattachée à la participation SCI/FFC compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

13.1.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.

Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

13.1.3 *Charges par destination*

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

13.1.4 *Principes d'affectation des charges*

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m2 et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :

- Les ressources non-appel à la générosité du public affectées
- Les ressources appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice et si besoin par prélèvement du stock initial.



Frais de recherche de fonds : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.

Afin de gagner en lisibilité, les frais de gestion des legs ont été identifiés sur une ligne spécifique.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les ressources non-appel à la générosité du public disponibles sur l'exercice
- Les ressources appel à la générosité du public

13.2 *Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)*

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2024 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales	10 380 143	9 047 876	Ressources de l'exercice		
Réalisées en France			1. Ressources liées à la générosité du public		
Actions réalisées par l'organisme	7 186 329	6 208 230	Cotisations sans contrepartie	960	2 369
Versement à d'autres organisations	3 193 814	2 839 646	Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger			Dons manuels	6 229 929	6 631 165
Actions réalisées par l'organisme			Legs, donations et assurance-vie	7 482 716	7 340 103
Versement à d'autres organisations			Mécénats	10 366	49 507
			Autres ressources liées à la générosité du public	719 491	830 226
2. Frais de recherche de fonds	2 982 176	2 764 826			
Frais d'appel à la générosité du public	2 982 176	2 764 826			
Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	2 195 510	1 949 390			
4. Impôt sur les bénéfices	63 597	11 937			
TOTAL DES EMPLOIS	15 621 427	13 774 030	TOTAL DES RESSOURCES	14 443 462	14 853 370
Dotations aux provisions et dépréciations	10 380	250	Reprise sur provisions et dépréciations	0	250
Report en fonds dédiés de l'exercice	56 154	2 255	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	11 281	113 616
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'	0	1 190 700	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 233 218	0
TOTAL	15 687 961	14 967 236	TOTAL	15 687 961	14 967 236
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	18 249 578	16 974 893
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-1 233 218	1 190 700
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la DAP immo financées par la GP	-194 362	80 421
				4 126	3 564
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	16 826 124	18 249 578

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	4 515 554	3 857 624	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	4 314 003	3 764 083
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	6 644	Prestations en nature	204 574	118 401
3. Contributions volontaires au fonctionnement	3 023	18 216	Dons en nature		
TOTAL	4 518 577	3 882 484	TOTAL	4 518 577	3 882 484

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » comprend :

- Pour les investissements :
 - Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisés au cours de l'exercice ;
- Pour les désinvestissements :
 - La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.